

force morale et il est temps que les gens imbus de liberté, y compris les membres du présent Gouvernement, se rendent compte que c'est encore la façon d'agir de ces pays. Monsieur l'Orateur, les déclarations grandiloquentes du ministre à la Chambre des communes ne sauraient rendre la situation plus brillante et, pour ce qui est du canal de Suez,...

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Il est cinq heures. Certains m'ont donné à entendre que la Chambre consent unanimement à poursuivre le présent débat. Est-ce convenu?

Des voix: C'est convenu.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Tout le temps prévu pour l'examen des bills d'intérêt privé et public étant réservé par consentement unanime, je laisse la parole à l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green).

Une voix: Avez-vous changé d'avis?

Une voix: Les conservateurs n'ont pas à changer d'avis.

M. Green: Je pourrais peut-être placer ici un mot.

Le canal de Suez a maintenant été partiellement déblayé. Nous croyons savoir qu'il sera rendu à la navigation le mois prochain. Les frais de déblaiement doivent être acquittés par l'ONU et, comme je l'ai signalé il y a quelque temps, le Canada a déjà avancé plus d'argent que les autres nations par rapport à sa population. L'obstruction du canal par l'Égypte a été un acte de sabotage malicieux, —on ne pourrait le qualifier autrement. Elle demande maintenant que tous les navires traversant le canal acquittent intégralement les droits à son bénéfice.

A ce sujet notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a formulé une de ses déclarations destinées à dissimuler la vérité en nous disant que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Norvège avaient, il y a plusieurs semaines, proposé à l'Égypte que ces droits soient payés à la banque internationale, la moitié devant être remise à l'Égypte immédiatement et l'autre moitié devant être gardée en réserve en attendant une solution définitive. Je crois aussi qu'il nous a dit que l'Égypte n'avait encore donné aucune réponse à ces propositions.

Mais Nasser a répondu, du moins publiquement. Sans doute le ministre estime-t-il que des réponses comme celle-là ne comptent pas et qu'en l'absence d'une lettre en bonne et due forme on peut supposer qu'il n'y a pas eu de réponse officielle. Toutefois les journaux du 10 mars,—il y a cinq jours à

[M. Green.]

peine,—nous apprenaient ceci, sous la rubrique "Nasser insiste pour que l'Égypte perçoive intégralement tous les droits de passage":

Il a également affirmé à un rédacteur de journal indien que les navires britanniques et français ne seraient admis à passer par le canal qu'à condition d'acquitter intégralement les droits au bénéfice de l'Égypte. Toutefois, a-t-il ajouté, on n'avait pas encore décidé s'il y avait lieu de permettre aux navires israéliens de transiter par le canal.

Il y a grand risque, semble-t-il, qu'on ne permette pas justement aux navires israéliens de passer par le canal. La dépêche poursuit en ces termes:

Le colonel Abdel Hatem, ministre égyptien de l'information, a annoncé que la proposition de l'Ouest tendant à verser la moitié des droits de passage à l'Égypte et la moitié à la banque internationale constitue une violation de la convention de 1888 relative à la liberté de navigation par le Canal.

Voilà un refus pur et simple de la proposition. L'intervention de l'Égypte en ce qui concerne le canal constitue, comme nous le disait ici même le président du Conseil de France il y a quelques jours, du chantage caractérisé. Mais autant qu'on puisse voir, monsieur l'Orateur, le Canada n'a adressé à l'Égypte aucune protestation à cet égard. Cela, qu'on me permette de le dire, constitue une approbation tacite de ce chantage. Le Canada aurait dû protester.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit au mois de novembre dernier que l'une des fonctions de la force d'urgence des Nations Unies était de régler le problème du canal de Suez. J'ai sous les yeux le hansard du 29 novembre. Ainsi qu'en fait foi la page 171, il disait des fonctions de la force d'urgence des Nations Unies.

C'est, en vertu de cette résolution antérieure, d'obtenir un cessez-le-feu et ensuite le retrait des forces derrière une ligne d'armistice, le renoncement aux raids en territoires voisins, le respect scrupuleux des dispositions de l'accord d'armistice et enfin de prendre des mesures en vue de la réouverture du canal de Suez et du rétablissement de la libre navigation sur le canal.

Ce que nous reprochons d'abord au Gouvernement, c'est de n'avoir pas protesté auprès de l'Égypte pour avoir retardé l'ouverture du canal.

L'hon. M. Pearson: J'ai dit ce matin que les travaux de déblaiement étaient en avance sur l'horaire fixé.

M. Green: Le ministre n'a donc pas été de l'avis de M. Dulles qui, il y a quelques jours, accusait l'Égypte de faire trainer les travaux.

L'hon. M. Pearson: Je m'en tiens au rapport du général Wheeler, qui a la direction des travaux.